

**Direction Générale des Services****Service** : Aménagement du Territoire et Développement Durable**Affaire suivie par** : Loïc ALLAIX**Tél** : 06 81 47 47 26**Courriel** : loic.allaix@interco-abl.fr

Varenes-sur-Allier, le 04 juillet 2024

Objet : Réalisation du diagnostic du bassin versant de la Besbre

Beaulon
Châtel Perron
Chavroches
Cindre
Crechy
Diou
Dompierre-sur-Besbre
Laigny-sur-Besbre
Langy
Le Bouchaud
Le Donjon
Le Pin
Le Puy
Liernolles
Lodoès
Luneau
Mercy
Monetay-sur-Loire
Montaigu-le-Blin
Montaiguët-en-Forez
Montcombroux-les-Mines
Montoldre
Neuilly-en-Donjon
Pierrefitte-sur-Loire
Rongeres
Saint-Didier-en-Donjon
Saint-Félix
Saint-Gerand-de-Vaux
Saint-Gerand-le-Puy
Saint-Léger-sur-Vouzance
Saint-Léon
Saint-Pourçain-sur-Besbre
Saint-Voir
Saligny-sur-Roudon
Sanssat
Sorbière
Thionne
Treteau
Trezelles
Varenes-sur-Allier
Varenes-sur-Tèche
Vauriat

Madame, Monsieur,

A la suite d'une convention établie entre les 3 EPCI suivants : la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, cette dernière a été désigné comme maître d'ouvrage dans l'élaboration de l'étude préalable au Contrat Territorial du bassin versant de la Besbre.

Le contrat territorial est un outil technique et financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant de mettre en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques. Le but de ce contrat sera d'améliorer la qualité globale des milieux aquatiques du bassin versant de la Besbre afin de répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Afin de dresser ce contrat, il est nécessaire de dresser un état actuel des cours d'eau du bassin versant dans son ensemble. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a missionné le bureau d'étude SARL RIVE pour réaliser cette phase de diagnostic.

Du fait de l'importance du linéaire à prospector sur le territoire, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et le bureau d'étude SARL RIVE sollicite votre accord pour le passage en domaine privé dans vos parcelles.

Ainsi, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire prie les propriétaires des cours d'eau et des terrains riverains concernées par les prospections terrain, de réserver le meilleur accueil aux techniciens du bureau d'étude SARL RIVE lors de leurs passages, entre le 15 juillet 2024 et le 28 février 2025. Le but est qu'ils accèdent dans les meilleures dispositions aux cours d'eau du bassin versant de la Besbre afin de remplir leur mission.

Pour toute information complémentaire, les propriétaires peuvent contacter M. Loïc ALLAIX, animateur milieux aquatiques à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire (06 81 47 47 26 ou loic.allaix@interco-abl.fr) ou Mme. Lorène ROSCIO, cheffe de projet du bureau d'étude SARL RIVE (07 57 17 33 06 ou lorene.rosco@sarl-rive.fr).

Le Directeur Général des Services,

